

Localisation des entrepôts des grandes enseignes de distribution d'Ile-de-France et à moins de 25 km et des zones d'activités candidates à l'accueil du nouvel entrepôt

Dans le cadre de son développement et de contrats le liant avec des grandes enseignes de distribution, un prestataire logistique souhaite construire ou trouver un nouvel entrepôt multi-clients. Son objectif est de pouvoir desservir l'ensemble des entrepôts de la grande distribution d'Ile-de-France et de sa périphérie (moins de 25km). Cet entrepôt cross dock regroupera des marchandises importées et de l'alimentaire. Ce prestataire recherche donc une zone d'activités pour s'implanter.

Les critères d'implantation sont :

- ? d'être localisé hors de la petite couronne parisienne à cause du prix du foncier qui est trop élevé,
- ? de minimiser l'ensemble des distances vers les entrepôts des grandes enseignes de distribution,
- ? de pouvoir importer les marchandises par le mode fluvial à la demande des clients,
- ? d'être connecté à un échangeur autoroutier.

Les zones d'activités retenues se situent dans les zones tarifaires où le transport fluvial est compétitif, avec un échangeur autoroutier. Celles de la petite couronne sont exclues. Il reste donc 166 zones d'activités au sein desquelles il est possible de s'implanter. Les outils d'analyse de réseau du SIG permettent de trouver la zone qui minimise l'ensemble des distances la séparant de l'ensemble des entrepôts des grandes enseignes de distribution.

La zone «la vigne aux loups» située sur les communes de Champlan, Chilly-Mazarin et Longjumeau est la zone retenue pour l'implantation du nouvel entrepôt du prestataire logistique. Cette zone est théoriquement plus compétitive en multimodal via Genevilliers qu'en tout routier depuis le Port du Havre.

DEVPORT

RECHERCHE EN GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT ET
ÉCONOMIE MARITIME, PORTUAIRE ET LOGISTIQUE

